

que, s'il s'agit d'une affaire assez importante, la commission n'hésite pas à aller n'importe où. Les commissaires vont dans toutes les parties du pays. Ils ont, comme le sait l'honorable député, des fonctionnaires qu'ils délèguent là où l'on porte des plaintes et où il est nécessaire d'envoyer un représentant. Je croirais difficilement que les commissaires refuseraient de se rendre à un endroit où ils jugeraient indispensable qu'ils soient là personnellement. Si l'honorable député a un exemple à me citer appuyant son assertion, je serais heureux de le porter à la connaissance de la commission. Quand il y a lieu, les commissaires font toutes les démarches voulues.

L'hon. M. CRERAR: J'allais suggérer au ministre qu'il vaudrait peut-être aussi bien de ne pas remplir la vacance actuelle dans la commission des chemins de fer, et faire cette économie. J'ai toujours été d'avis que trois commissaires, avec le personnel dont ils disposent, suffisent. En réalité, tout le travail a été fait dans le passé par deux ou trois commissaires. Je propose sincèrement au ministre d'économiser quelques milliers de dollars par année en ne faisant pas cette nomination. A mon sens, une commission de trois membres s'acquittera aussi bien de ses fonctions qu'une de six, et ce n'est pas le temps de dépenser à la légère.

(L'article est adopté.)

Commission fédérale des chemins de fer—dépenses relatives aux causes soumises à la commission, \$5,000.

M. COPP: Expliquez-vous.

L'hon. M. REID: L'objet de cet article est le paiement des avocats, des dépenses, et le reste, dans les causes où le département peut avoir besoin d'un représentant devant la commission des chemins de fer. Antérieurement à 1920-1921, une somme de \$15,000 avait été incluse dans les subsides à cette fin. Nous l'avons réduite à \$5,000.

M. COPP: Qu'a-t-on dépensé l'an dernier?

L'hon. M. REID: Rien. Nous demandons ce crédit seulement dans le cas où nous aurions besoin d'un avocat.

M. CANNON: Qui, le Gouvernement ou la commission?

L'hon. M. REID: La commission.

M. CANNON: Les commissaires seraient-ils obligés de le payer?

L'hon. M. REID: Ils pourraient être obligés, parfois, d'avoir un avocat particulier.

M. PARENT: Mon honorable ami de Dorchester (M. Cannon) a dit que le Pacifique-Canadien est toujours représenté par un avocat devant la commission. Devons-nous en conclure que les chemins de fer de l'Etat sont aussi représentés?

L'hon. M. REID: Les chemins de fer nationaux canadiens seraient tenus de payer leurs avocats individuellement. Je ne parle qu'en ce qui concerne la commission.

M. CANNON: Que dites-vous de la commission elle-même? N'a-t-elle pas, au sein de son personnel, quelque fonctionnaire en état de donner des avis judiciaires? Nous venons de voter \$206,000 pour le personnel.

Dois-je comprendre qu'il n'y a dans cette commission personne en état d'aviser légalement la commission?

L'hon. M. REID: Il pourrait y avoir un litige entre le Pacifique-Canadien et le Nord-Canadien, par exemple où le public devrait être représenté, et où il serait d'intérêt public qu'un avocat indépendant représente la commission. En pareil cas, il leur faudra retenir un avocat, mais ce sont là des circonstances exceptionnelles. Le crédit est rarement utilisé.

M. CANNON: Je ne désire aucunement manquer d'égard envers le ministre, mais lorsqu'il donne une explication comme celle-ci au comité, il me semble que nous avons le droit de rire, et même beaucoup. Le ministre a dit qu'il faudrait probablement retenir un avocat lorsqu'il serait dans l'intérêt public que la commission des chemins de fer le fasse, et il a cité comme exemple un litige possible entre le Nord-Canadien et le Pacifique-Canadien.

L'hon. M. REID: Les deux pourraient comparaître devant la commission.

M. CANNON: Le peuple canadien paye des millions par année pour leurs voies ferrées; ou ce chemin de fer nous appartient ou il ne nous appartient pas.

L'hon. M. REID: Il pourrait se présenter une cause relativement au Grand-Tronc.

M. CANNON: Le ministre n'a pas mentionné le Grand-Tronc, mais même s'il l'eût fait, son argument ne pourrait s'y appliquer davantage. Ces trois ou quatre dernières années, la Chambre a voté des millions pour l'achat de voies ferrées. Le montant que nous avons à payer augmente d'année en année et le ministre des Chemins de fer qui dépense cet argent pour cet